

ASSEMBLÉE NATIONALE23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2434

présenté par

Mme Vidal, Mme Rilhac, Mme Lanlo, M. Bothorel, Mme Maud Petit, M. Fait et M. Travert

ARTICLE PREMIER

À la fin de l’alinéa 8, substituer aux mots :

« et sociaux »,

les mots :

« , sociaux et spirituels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon l’OMS, les soins palliatifs doivent non seulement aborder les symptômes physiques et psychologiques, mais aussi soutenir les besoins spirituels des patients. Ces soins visent à améliorer la qualité de vie des patients et de leurs familles en abordant la souffrance dans ses dimensions multiples.

L’intégration de l’accompagnement spirituel dans les soins d’accompagnement reconnaîtrait l’importance des besoins spirituels en fin de vie, une dimension souvent négligée malgré son importance pour la sérénité des patients en fin de vie car cela aide les patients à explorer et à réconcilier leurs questionnements personnels face à la maladie et la mort.

En faisant expressément référence aux « besoins spirituels », le présent texte s’alignerait ainsi sur la définition de l’OMS. Tel est donc l’objet du présent amendement.